

La Voix des Travailleurs

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73



ABONNEMENTS :

Syndiqués : 3 francs. — Soutien : 10 francs.

Un Bilan

Les oscillations du baromètre social ont encore trop d'amplitude et d'irrégularité pour que nous puissions croire que la tempête dont nous venons de subir les premiers assauts soit terminée.

Tout au moins pouvons-nous profiter de l'accalmie actuelle, fût-elle précaire, pour faire le bilan de l'activité de la C. F. T. C. au cours des derniers événements.

Et tout d'abord n'omettons pas de rappeler le succès de notre 17^e Congrès confédéral. Près de 500 délégués venus de tous les coins de la France, pour affirmer leur foi dans la C. F. T. C., examiner et critiquer leur action passée et régler leur activité future en des séances de travail à la fois sereines et ferventes, sait-on assez ce que cela représente pour de modestes travailleurs de sacrifices, d'efforts matériels et moraux, de compréhension de leur devoir et de courage à l'accomplir ?

Et si nous plaçons ainsi notre Congrès en tête des événements qui viennent de s'accomplir, ce n'est pas seulement parce qu'il les a précédés de peu, ce n'est pas encore parce que la motion qui fut votée, et que nous avons publiée dans « Syndicalisme », en constitue comme une préface, c'est surtout parce qu'il a fourni d'avance la preuve de cette cohésion, de cette discipline, de cette fidélité, de cette solidité de doctrine que syndicats et syndiqués chrétiens viennent de montrer au cours des troubles récents.

A peine le Congrès confédéral était-il terminé, en effet, que de toutes parts des conflits se déclenchaient avec une telle régularité et un crescendo si bien orchestré que plus d'un se crut arrivé aux bords de la Révolution. C'en était une, mais moins violente et plus « technique » qu'on ne l'eût supposé. On a voulu voir la main de Moscou. Peut-être eût-il suffi de constater que les élections étaient encore proches et que la masse populaire en gardait la discipline toute chaude. Peut-être aussi aurait-on pu penser que l'unification de la C. G. T. produisait ses premiers résultats et que le levain communiste commençait à faire fermenter la pâte cégétiste.

Quoi qu'il en soit, jour par jour, heure par heure, le conflit se développait et s'aggravait. Ce n'était plus un conflit tout d'une pièce comme l'essai de grève générale de 1920, comme la grève de la banque, de la nouveauté ou du textile. C'étaient mille batailles conjuguées, différentes suivant les professions et même suivant les établissements, mais employant toutes un nouveau moyen offensif : « l'occupation ».

La tâche de la C. F. T. C., de ses organisations affiliées et de ses syndiqués ne fut pas aisée dans cette énorme bagarre. Là où nos fédérations et nos syndicats possédaient l'avantage du nombre, comme dans la banque, les assurances ou dans certaines régions textiles ou métallurgiques nous dûmes dominer les événements et éviter la grève ou en réduire la durée tout en obtenant les justes satisfactions réclamées par tous. Mais là où nos effectifs étaient trop restreints — et c'était, hélas ! le plus grand nombre des cas — nous dûmes suivre les événements et nous efforcer de n'être pas dominés par eux.

Ah ! sans doute certains ne se trouveront pas satisfaits et plus particulièrement ceux qui, n'ayant jamais rien fait pour nous aider ou qui, ayant contrecarré notre mouvement se croient autorisés à nous juger.

Il est facile, quand on se trouve dans l'ambiance apaisante de quelque « Café du Commerce » et dans l'euphorie de l'apéritif ou du digestif dégusté à petits coups, de déterminer, à l'aide de dominos et de bouts d'allumettes, ce qu'aurait dû ou ce que devraient faire le haut et le bas commandement. Mais autre chose est de se trouver dans la réalité tragique de la tranchée ou au milieu des fluctuations de la bataille et de n'y perdre ni la tête ni l'honneur.

Or, ni la C. F. T. C., ni ses fédérations et ses syndicats, ni ses syndiqués, bien que placés parfois dans les conditions les plus défavorables, n'y ont perdu ni la tête ni l'honneur.

On a pu lire dans le numéro précédent la chronologie journalière de l'activité de la C. F. T. C. et les résultats qu'elle a obtenus. Que ne pouvons-nous y ajouter le récit, heure par heure, des gestes de nos militants et de nos syndiqués, privés parfois de toute liaison, subissant trop souvent des pressions formidables soit des autorités patro-

nales, soit des camarades cégétistes et qui restèrent inébranlables au point que nous pouvons affirmer que la C. F. T. C. n'a perdu ni un syndiqué, ni un syndicat, et, qu'au contraire, elle ne sait pas comment faire face à l'afflux considérable de membres nouveaux et aux constitutions nouvelles de syndicats qu'on réclame d'elle.

Cette épreuve lui était nécessaire pour lui permettre de se rendre compte de l'énorme force morale qu'elle avait accumulée grâce à la sévérité de son recrutement et à l'effort de formation qu'elle poursuit depuis toujours.

Et combien sont réconfortantes pour elle, alors qu'elle sort encore toute fière de la lutte, les paroles de confiance de notre évêque adjuvant les travailleurs catholiques de « rejoindre » le syndicalisme chrétien.

Mais la campagne pour l'ordre nouveau commence à peine et nous en sommes seulement aux premiers contacts. Nous avons pu nous féliciter de voir les revendications ouvrières se maintenir dans le cadre de notre Plan. Mais nous ne devons pas croire que la C. G. T., farcie de communisme, s'arrêtera en si beau chemin. Ses chefs ont pu, oubliant leurs promesses et leur doctrine, abandonner leur programme de nationalisation et faire de la collaboration à haute dose. Mais les cellules sont là qui ne manquent pas de les ramener aux exigences de la « Charte d'Amiens ».

En revanche, certains éléments comptent peut-être sur quelque bouleversement ministériel pour rétablir la situation ancienne. Disons-le tout net, ce serait là un jeu subtil et dangereux que la masse populaire alertée ne comprendrait pas et qui risquerait de la pousser aux pires aventures.

Notre bureau confédéral du 21 juin a constaté avec joie que plusieurs centaines de conventions collectives avaient été signées par nos dirigeants ou acceptées par eux. Mais il est évident, en même temps, que la C. G. T. rancœur veut faire effacer ces signatures et ces adhésions malgré les stipulations formelles de la loi récemment votée.

Au début du conflit, la masse ouvrière, dans sa loyauté, avait accueilli cordialement notre geste de solidarité et les syndiqués chrétiens furent nombreux qui, sans abandonner quoi que ce fut de leur liberté d'action, participèrent à la présentation et à la discussion des revendications communes. Nous constatons aujourd'hui qu'un mot d'ordre est donné et qu'un travail sournois se poursuit dans la masse ouvrière pour éliminer à tout prix notre fraternelle collaboration et qu'une pression s'exerce, par tous les moyens, pour obliger les syndiqués chrétiens à s'affilier à la C. G. T. C'est que M. Jouhaux, qui brigue sans doute la couronne d'« Empereur du Salarial » appelle employer la « propagande ».

Que nous importe ? La C. G. T. peut se targuer aujourd'hui de ses 2.600.000 membres pour décréter qu'aucune autre organisation ouvrière n'aura plus le droit de vivre. Nous avons connu le temps, n'est-ce pas, M. Jouhaux, où elle professait le même impérialisme et où elle déniait tout droit de vivre à la C. F. T. C. naissante. Depuis, la C. G. T. a connu bien des vicissitudes et la C.F.T.C. a poursuivi dans le calme et avec un lent et patient acharnement sa tâche d'organisation et de paix.

C'est que le syndicalisme chrétien se suffit à lui-même et peut se passer du concours des circonstances et de l'aide des puissants, parce qu'il trouve dans sa doctrine de vérité et de vie le gage d'une confiance inaltérable et d'une indestructible vitalité.

J. ZIRNHELD.

Où passer vos VACANCES ?
A la Mi-Cotière
Maison de repos ouverte toute l'année à OUDON (Loire-Inférieure)

NOS JOIES

Pierre, Maurice et Michel Pérès ont la joie de vous faire part de la naissance de leur petite sœur Monique, et de leur petit frère Jean-Claude.

A Monique et à Jean-Claude, la Voix des Travailleurs présente ses meilleurs souhaits de bonheur, et à leurs petits frères ainsi qu'à leurs parents, notre ami Jean Pérès, Secrétaire Général-Adjoint de la C. F. T. C., et Madame, leurs plus vives félicitations et leurs meilleurs vœux.

Les adhésions continuent d'affluer à nos organisations. Le nombre de nos nouveaux Syndicats augmente sans cesse. Notre champ d'action et d'influence s'étend de plus en plus.

Mais, et surtout :

QU'IL N'Y AIT AUCUNE DEFAILLANCE APRES L'ORAGE ; que chacun s'emploie à organiser et à fortifier la grande Maison C. F. T. C., en prévision de FUTURS OURAGANS ENCORE POSSIBLES.

Le Comité National de la C. F. T. C.

Jamais sans doute le Comité National trimestriel de la Confédération Française des Travailleurs chrétiens n'avait réuni autant de délégués que pour sa 60^e session qui se tenait à Paris le dimanche 19 juillet.

En effet, la presque totalité des 24 Unions régionales interprofessionnelles et des 16 Fédérations nationales de Métiers ou d'Industries que renferme la C. F. T. C. avaient envoyé des représentants pour se rencontrer avec les membres du Bureau Confédéral.

La plus importante des questions à l'ordre du jour était à coup sûr l'examen de la situation générale du syndicalisme chrétien ; il fut fait de main de maître par Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. Cet exposé fit en premier lieu ressortir l'énorme progrès des effectifs syndicaux. D'une façon générale, la plupart des Syndicats chrétiens ont doublé, sinon triplé, leurs effectifs cotisants ; pour certaines branches professionnelles, ces effectifs ont été décuplés. Par ailleurs, une foule de nouveaux syndicats ont été créés, en particulier dans les départements que la C. F. T. C. n'avait pu encore atteindre suffisamment.

Poursuivant son analyse de la situation présente, Gaston Tessier remarqua que les syndicalistes chrétiens pouvaient se féliciter de voir que les récents progrès accomplis par la législation protectrice du Travail correspondaient parfaitement, sauf peut-être dans leur chronologie, aux réformes prévues par le Plan de la C. F. T. C. On peut dire, en effet, sans exagération, que les diverses lois votées à beaucoup d'égards avec les revendications constantes de la C. F. T. C. : salaire vital considéré comme élément incontournable du prix de revient ; loisir accordé à mesure que s'intensifiaient les moyens de production ; pratique de la collaboration ; comités paritaires, conventions collectives, délégués d'établissements.

Le Secrétaire général de la C. F. T. C. souligna d'ailleurs que Henri Mesk, député du Bas-Rhin et secrétaire général des syndicats chrétiens d'Alsace et de Lorraine, avait au Parlement, non seulement apporté l'adhésion des syndicats chrétiens aux projets en discussion, mais fait prendre en considération d'importants amendements. Tout au plus, la C. F. T. C. pourrait-elle regretter que les Chambres n'aient pas procédé de façon progressive comme le réclamait le plan de la C. F. T. C. En effet, si l'ensemble des lois sociales entraîne un brusque et important accroissement du coût de la vie, il est à craindre que les travailleurs, en l'absence de minima de salaires fixés sur le coût de la vie contrôlé, perdent le bénéfice des légitimes améliorations apportées à leurs conditions de vie.

Le secrétaire général de la C. F. T. C. se plut également à constater que de nombreux contrats collectifs, soit de caractère national, soit de caractère régional, soit de caractère local avaient été signés ou contrasignés par les syndiqués chrétiens, ce qui prouve une fois de plus que ces organisations sont habilitées, par les lois et la jurisprudence, à représenter les travailleurs et notamment à défendre les droits de leurs adhérents français ou étrangers, auprès du patronat et des pouvoirs publics.

Enfin, dans la dernière partie de son rapport, Gaston Tessier rappela l'action énergique menée par la C. F. T. C. auprès des pouvoirs publics et de l'opinion ouvrière pour la défense de la liberté syndicale. Dans des audiences accordées par le président du Conseil, les ministres du Travail et des Travaux publics, les délégués du Bureau Confédéral ont fait reconnaître que le principe de la liberté syndicale implique la possibilité pour les travailleurs d'adhérer au groupement de leur choix, mais ils ont également démontré que cette liberté ne serait complète que si une place équitable, parmi les diverses organisations représentatives, était accordée au syndicalisme chrétien, dans les commissions

chargées d'élaborer et de conclure les contrats collectifs et les divers organismes officiels.

En terminant son magistral exposé, Gaston Tessier rappela le désir de collaboration du syndicalisme chrétien et redit toute sa foi dans l'avenir du mouvement qui a prouvé, dans une période particulièrement grave, la solidité de ses assises et a fait pressentir la réalité de ses possibilités de groupement d'une fraction importante de la classe ouvrière de notre pays.

Après que de chaleureux applaudissements eurent témoigné à l'orateur que sa confiance était partagée par tous, les délégués des Unions Régionales et des Fédérations apportèrent tour à tour un complément d'informations sur l'état actuel de leurs groupements. Ces interventions, également optimistes, précisèrent les progrès accomplis dans toutes les régions du pays et pour toutes les professions. Une seule organisation a pu craindre un instant, pour son existence même : le Syndicat libre des Mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, l'un des plus importants groupements de la C. F. T. C., dont les militants et les adhérents ont été en butte, des semaines durant, là où ils n'étaient qu'en faible minorité, à des brimades de toutes sortes de la part des représentants de la C. G. T. Jules Catoire, secrétaire du syndicat, fit un émouvant récit des événements de Marles, notamment, où les syndiqués chrétiens qui refusaient la carte de la C. G. T., ne pouvaient travailler. Grâce à l'intervention récente du Gouvernement auprès de la C. G. T., cette situation a heureusement évolué ces derniers jours et semble en voie d'apaisement. Là encore, le

syndicalisme chrétien a prouvé sa solidité : les militants et les adhérents lui ont témoigné leur attachement, même quand ils avaient à en souffrir, et c'est finalement sur une note d'espoir que Catoire termina son intervention après avoir indiqué les difficultés financières de son organisation qui doit subvenir aux besoins des travailleurs chrétiens réduits au chômage par le sectarisme inadmissible d'agitateurs qui, incontestablement, dépassent le mandat qui leur a été confié par leur groupement (1).

Le Comité national de la C. F. T. C. étudia ensuite un certain nombre de questions d'ordre intérieur et régla divers problèmes posés par l'accroissement de ses effectifs.

Nous voudrions, en terminant ce trop bref compte rendu du 60^e Comité National de la C. F. T. C., faire partager aux nombreux amis du syndicalisme chrétien l'optimisme de tous les militants et dirigeants de la C. F. T. C. Certains avaient pu croire que le syndicalisme chrétien disparaîtrait dans le formidable mouvement déclenché depuis le début de juin ; non seulement il n'en est rien, mais la C. F. T. C. a tenu honorablement sa place dans ce mouvement. Sa doctrine et ses cadres ont été éprouvés avec succès, ses effectifs progressent à un rythme inconnu jusqu'à ce jour et le moins qu'on puisse dire, c'est que le syndicalisme chrétien est bien loin encore d'avoir atteint le maximum de ses possibilités.

Maurice BOULADAUX.

(1) Chèque postal : Lille 69-78, Jules Catoire, 21, rue Saint-Michel, à Arras.



Un groupe de mineurs syndiqués libres (C. F. T. C.) de Marles, à qui les meneurs du Syndicat Unifié ont refusé le droit au Travail

AU PAYS DE LA DICTATURE

Le martyre des mineurs chrétiens du Nord

Du Nord-Social, organe des Syndicats Chrétiens du Nord :

A plusieurs reprises, dans ce journal, il a été fait état des essais tentés pour instaurer la dictature syndicale dans le bassin minier et particulièrement à la Concession des Mines de Marles.

Pourquoi Marles fut-il choisi pour cet essai ?

C'est que le mouvement syndical chrétien dans les mines prit naissance dans la Concession et, tout le monde sait — les agitateurs unifiés plus que tous autres — que la Fédération des Mines de Marles du Syndicat libre des Mineurs (C. F. T. C.) était particulièrement vivante, que des cadres formés par l'organisation syndicale l'avaient dotée de militants éprouvés, et que rien de ce qui préoccupait le monde du travail ne leur échappait.

Pour les chefs unifiés, la plupart ex-unitaires communistes, il y avait là un réel danger. Rendons leur cette justice : pour une fois leur jugement était sain et correspondait à la réalité. Ajoutons tout de suite que le danger subsistait, pour eux.

Le danger pour les unifiés consiste à être suivis et contrôlés par une organisation syndicale qui mène son action au grand jour et sur le terrain strictement professionnel.

Les chefs unifiés affament des enfants de Mineurs

Le danger pour les chefs unifiés c'est que la Fédération de Marles sera à l'avenir dirige de son passé. Pour briser son essor, ils n'ont pas hésité (et continuent à le faire) à affamer des familles ouvrières... A jeter dans la misère des enfants innocents, victimes du sectarisme et de la haine.

Après s'être engagés dans la voie de la violence et du fascisme, les chefs unifiés hésitent à faire machine arrière... Ils ont cru que la totalité des syndiqués libres céderait à la violence et à l'oppression. Ils se sont lourdement trompés, et la classe ouvrière se souviendra que des gosses de travailleurs ont eu faim parce que leurs pères ont défendu ce à quoi les hommes tiennent le plus : LA LIBERTÉ.

Pour mieux comprendre les événements lamentables de Marles, il est bon de revenir quelques semaines en arrière.

La grève des mineurs fut déclenchée « spontanément », sans aucun mot d'ordre des syndicats. Comme partout, les mineurs, et surtout les ouvriers de la surface, « débrayaient » d'un seul coup.

(Suite en 4^e page).

La C. F. T. C. à l'avant-garde du progrès social

A tous ceux qui s'efforcent aujourd'hui de minimiser le syndicalisme chrétien, il nous est facile de répondre, et, tandis que ceux qui attaquent la C. F. T. C. appuient leur campagne que sur des « on dit » et des « il paraît que », nous pouvons, nous, et c'est ce qui fait notre force, leur répondre par des faits aisément contrôlables.

Ainsi nous nous faisons fort de démontrer que le syndicalisme chrétien a toujours été à l'avant-garde du progrès social.

Pour les huit heures...

C'était en 1920... Dans une revue doctrinale de la C. G. T., L'Atelier (numéro du 24 mars), M. Rey, à cette époque militant cégétiste, laisse échapper cet aveu :

« J'ai presque honte d'avouer que la Confédération des Travailleurs chrétiens a, plus que la C. G. T., influé sur le débat engagé autour des huit heures. »

Les Assurances sociales...

Tout le monde semble avoir oublié que le premier rapport présenté au Conseil supérieur du Travail (en 1922) concluant à la nécessité de mettre sur pied, en France, un système d'assurances sociales, était l'œuvre de notre secrétaire général Gaston Tessier ; les conclusions de ce rapport furent adoptées par 33 voix (25 ouvriers, 3 patrons, 5 autres membres), contre 16 (15 patrons et 1 autre membre) qui s'étaient ralliés aux arguments développés, au nom des employeurs, par M. Pralon.

Les allocations familiales...

Personne n'oserait contester que, seule, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, pendant de longues années, s'est préoccupée de la question des allocations familiales et qu'au contraire la C. G. T. a bien souvent combattu le principe même de ces allocations.

Mais, puisque nous voulons nous en tenir sur le strict terrain des faits et de date, bornons-nous à rappeler que la première proposition de loi déposée à la Chambre des députés par M. J. Lerolle, alors député de Paris, était le résultat des études auxquelles avaient procédé deux Congrès de la C. F. T. C. en 1924 et en 1928 (rapports Marcel Poimbeuf).

Bien que largement inspirée des suggestions de la C. F. T. C., la loi actuelle est loin de présenter, pour les travailleurs, les mêmes avantages qu'aurait procurés le texte de la C. F. T. C. C'est pourquoi les syndicalistes chrétiens ont fait déposer une nouvelle proposition de loi perfectionnant le régime actuellement en vigueur.

Les quarante heures...

Là encore, nous trouvons la C. F. T. C. à l'avant-garde ; c'est tellement vrai que le premier rapport présenté à Genève, à la Conférence internationale du Travail, au nom de la Commission de la réduction de la durée du travail, en 1934, était l'œuvre de Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C.

La valeur de ce rapport a été soulignée par M. Justin Godart, ancien Ministre du Travail, délégué du gouvernement à Genève, dans une allocution à l'Association Française pour le Progrès Social (21 décembre 1934) :

« Son travail a été hautement apprécié. Les commentaires qu'il a suscités ont été particulièrement élogieux. La tâche que devait accomplir notre ami (Tessier) n'était point aisée ; il l'a admirablement menée à bien et son rapport reste un document essentiel et, je puis dire, un document d'avenir. »

Mais le Populaire (19 juin 1934) ne rendait-il pas lui-même hommage au travail de notre secrétaire général en publiant en gros sous-titre d'un article cette phrase du rapport de Gaston Tessier ?

« La vérité est là : non point tenir l'homme pour asservi perpétuellement, sans remission, aux exigences de l'économie, mais s'efforcer de lui faire retrouver celle-ci en vue des besoins et des aspirations de l'être humain. »

C'est le moment de commander votre charbon

L'Adhésion de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée à la Confédération française des Travailleurs chrétiens

On nous signale de plusieurs côtés à la fois, qu'en Vendée et en Loire-Inférieure, certaines personnalités affirment ouvertement que, par notre adhésion à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens « nous avons voulu faire un pas de plus vers le communisme ».

Nous protestons une fois de plus contre cette accusation injuste répandue avec méchanceté dans les campagnes.

Nous l'avons dit maintes fois, nos propagandistes le proclament dans les réunions, nous le redisons encore : Nous rejetons formellement toutes les doctrines de lutte de classes et de révolution sociale parce qu'elles s'opposent absolument, dans tous les domaines, aux principes de l'Évangile dont nous sommes réclames dès la fondation de notre Union Syndicale dans la déclaration de juillet 1933.

Et si nous avons adhéré à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, — A. Boisiveau, notre président, l'a dit, le 24 mai, au Congrès régional de cette Confédération aux Sables-d'Olonne, — c'est précisément pour bien prouver notre volonté de nous maintenir dans cette voie en accord absolu avec nos camarades employés et ouvriers de l'industrie et du commerce.

En effet, après la condamnation que S.S. Pie XI vient de renouveler contre le communisme, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens a reçu ces derniers jours des encouragements précis du Souverain Pontife, du Cardinal Verdier et d'une grande majorité de cardinaux, archevêques et évêques de France, qui font tous un devoir aux travailleurs catholiques d'y adhérer.

Il est donc évident maintenant que la confusion que cherchent à créer nos adversaires est d'une mauvaise foi insigne.

Quand donc voudra-t-on nous rendre justice, chez nous, et admettre notre droit formel de nous organiser entre nous pour une action et une défense professionnelle si nécessaire à l'heure actuelle pour la sécurité morale et matérielle de nos familles paysannes et de nos exploitations agricoles qui doivent nous permettre de gagner notre pain quotidien ?

(La Voix des Paysans).

Un démenti des Syndicats chrétiens

Nous assistons, en ce moment, à l'éclosion d'une infinité de fausses nouvelles concernant la C. F. T. C. et le syndicalisme chrétien.

Les uns affirment que la C. F. T. C. vient d'adhérer à la C. G. T. Les autres prétendent que les syndicats chrétiens « font de l'occupation ».

D'autres veulent établir la collusion du syndicalisme chrétien avec un vague syndicalisme professionnel, qui vient de naître spontanément et qui présente les caractéristiques que nous avons connues autrefois au syndicalisme jaune.

La C. F. T. C. oppose le démenti le plus formel à ces bruits et à ces dénégations intéressées venues d'ailleurs de camps différents et qui ne sauraient être étayées sur la moindre preuve. Elle demande aux gens de bonne foi de n'apporter aucune croyance à ces fausses nouvelles qui ne sont répandues, à droite comme à gauche, que dans un but trop évident. Elle croit devoir rappeler que les opinions, les déclarations et les consignes de la C. F. T. C. sont publiées par elle, soit dans son journal Syndicalisme, soit dans les communiqués qu'elle fait à la presse, et qu'elle ne saurait prendre la moindre responsabilité en ce qui concerne les articles ou nouvelles ayant une autre origine.

Les Syndicats chrétiens au Ministère de la Santé publique

Une délégation de la Fédération des Services hospitaliers et sociaux (C. F. T. C.) a été reçue le 22 juillet 1936 par M. Henri Sellier, Ministre de la Santé Publique.

La délégation était conduite par MM. Meck et Hartmann, députés, et Pérès, secrétaire général adjoint de la C. F. T. C. elle comprenait les représentants de toutes les catégories du personnel des services publics et privés de Paris et de province.

Le Ministre a réservé le meilleur accueil à la délégation et reconnu l'intérêt des suggestions qui lui étaient faites.

22 Juillet 1936.

BELLE JARDINIERE

PARIS La plus grande spécialité de VÊTEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants PARIS
Seule Succursale dans la Région : **NANTES** 12, Rue du Calvaire Téléphone 142.78
Chèques Postaux : 83.20

EMPLOYÉS

A Nantes

Il serait trop long, malgré tout l'intérêt qui s'y attache, de rapporter aujourd'hui dans leurs détails les événements auxquels nos Syndicats nantais ont été mêlés. Nous aurons certainement d'ailleurs l'occasion d'y revenir, pour dissiper certains malentendus qui peuvent encore subsister, et clarifier certains points qui peuvent paraître encore assez troubles pour ceux qui n'ont pas vécu toutes les péripéties de certaines situations.

Notre entrée dans la danse a commencé avec la signature, le 12 juin, d'une convention, élaborée après plusieurs jours de conversations menées dans un large esprit d'entente et de collaboration, entre nos syndicats d'Employés (masculin et féminin), et le Syndicat patronal des magasins de Nouveauté. Signée par nous seuls, organisation d'employés la plus représentative dans la branche de commerce régionale en question (voir accord « Matignon »), cette convention, par suite d'événements indépendants de notre volonté, et sur lesquels nous serons heureux de donner des précisions le moment venu, fut légèrement révisée, y gagnant quelque peu ici, y perdant là, pour recevoir également la signature de la C.G.T., après arbitrage du Préfet.

Puis, ce fut la signature, avec la C.G.T., d'une convention pour les employés de mercerie, blanc et tissus en gros.

Ensuite, un accord sur les salaires pour le personnel des maisons d'alimentation et des magasins de cette branche à succursales multiples. Ce qui nous amena, vu le grand nombre de nouveaux adhérents, à transformer notre section en syndicat spécial.

Un accord boiteux s'élabore péniblement, en même temps, pour les employés des magasins de chaussures. Nous n'avons pas voulu le signer, les patrons se seraient ri de nous.

Entre temps, le personnel de maîtrise de la Chambre de Commerce de

Nantes se constituait en syndicat chrétien, et ce syndicat obtenait en quelques jours ce que sans syndicat ils demandaient depuis plus de six mois.

Dans l'ameublement, nous avons de même signé, avec la C.G.T., un accord pour le personnel employé.

Egalement pour le personnel des Assurances Sociales.

Nous avons pris en mains, seuls, la situation des Employés de divers établissements et avons abouti à des accords donnant entière satisfaction. Ainsi, chez Biette, à la Laiterie Stasano, chez Dreumeau et Aubron (jouets), etc.

Des négociations sont actuellement en cours pour les employés et dessinateurs et techniciens des établissements métallurgiques, mécaniques et navals, et de boîtes métalliques ; pour les employés des marchands de fers et métaux ; pour les employés des Agences d'Assurances ; et pour les employés de diverses maisons.

« De nombreuses réunions ont eu lieu pour les Employés de Banque, et nous nous employons à faire appliquer comme il convient, la convention signée à Paris, ainsi qu'à améliorer d'urgence les clauses concernant Nantes, notamment le classement de cette ville.

Pour les pétroles et charbons, nous suivons de très près les entretiens de Paris, sans nous occuper de certains syndicats « professionnels français » ou « autonomes » (qui n'ont rien de professionnel ni d'autonome !) qui ne vont pas tarder à tourner en poussière, comme bon nombre de leurs congénères de la place.

Les Employés de la Chaussure n'ont pas encore de convention collective ! Pourquoi ?

Parce que nos syndicats chrétiens n'ont pas voulu signer un simulacre de convention présentée par le Syndicat patronal des détaillants en chaussures de l'Ouest, qui n'était en réalité qu'un bordereau de salaires ne comportant pour les employés aucun des avantages que nous avions pu obtenir dans d'autres conventions et créait de ce fait deux catégories d'employés dans la ville de Nantes.

Malgré nos demandes répétées, le syndicat patronal s'est catégoriquement refusé à insérer dans la convention : les conditions d'embauchage et de débauchage ; l'augmentation du préavis en cas de licenciement ; la garantie de l'emploi en cas de maladie limitée à 3 mois et celle pour service militaire ; la suppression des heures supplémentaires ; la reconnaissance des jours fériés ; les congés spéciaux pour certains cas précisés ; les majorations de salaires pour ancienneté et celles des allocations familiales à partir du troisième enfant ; la création d'une commission mixte et paritaire ; l'augmentation du congé annuel payé, à partir de la 5^e année de présence. Aucune de ces clauses n'a retenu l'attention du Syndicat patronal qui se les a rejetées en bloc, malgré notre insistance en vue d'en voir adopter au moins une partie, montrant ainsi une intransigence rétrograde dont nous lui laissons toute la responsabilité.

Le 10 juillet, sur une demande du Syndicat patronal de signer la convention dans les conditions établies par lui, et qui, disait-il, avaient été acceptées par les employés, nous lui répondions que seules les échelles de salaires avaient reçues approbation, mais qu'il nous avait été donné mandat de continuer les pourparlers pour obtenir tout ou partie des avantages énumérés ci-dessus. Nous ajoutions que nous étions toujours disposés à reprendre les pourparlers, mais nous attendions encore la réponse du syndicat patronal.

Les employés jugeront. Ils tiendront peut-être à démentir leurs patrons, qui nous ont affirmé que leur personnel ne leur avait rien demandé de plus, et était très content...

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Marie-Madeleine, 5^e enfant de notre camarade Chauve, Président de l'Union Locale Nazairienne.

Annick, 2^e enfant de Mme Petiteau, née Alice Hervé, du Syndicat des Dames Employées de Nantes.

Bernard, 7^e enfant de notre camarade Rontard, du Syndicat du Personnel Horticole d'Angers.

Françoise, fille de Madeleine Rousseau, du Syndicat des Employées de Poitiers.

Claude, fils de Jacqueline Samson, du même syndicat.

Anne-Marie, fille de notre camarade Tholance, du syndicat des Employés de Poitiers.

Jean, fils de notre camarade Rielland, du Syndicat des Employés des Sables d'Olonne.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGE

Nous apprenons avec plaisir le mariage de notre camarade Roger David, du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire, avec Mlle Angèle Martin, du Syndicat des Employées.

Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

Mme Lorant, mère de notre camarade Pierre Lorant, vice-président de notre Syndicat des Mineurs de la Brutz (L.-L.).

Hélène, petite fille de notre camarade Hervy, Trésorier du Syndicat de la Métallurgie de Nantes.

Mme Paré, belle-mère de Mme Paré, du Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté de Nantes.

M. Herfray, père de notre camarade Pierre Herfray, vice-président du Syndicat des Cheminots de Nantes P.-O. et secrétaire du Cartel Chrétien des Services Publics.

M. Coudreau, père d'une de nos jeunes syndiquées de Poitiers.

Et du beau-père de notre camarade Juanneau, président du Syndicat des Cheminots de Thouars.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

Cartes d'adhérents et Timbres-Cotisations

Le Secrétariat de l'Union Régionale informe les dirigeants de syndicats qui tiennent à leur disposition des timbres-cotisations, au prix de 6 francs le mille franco, ainsi que des cartes d'adhérents (dépliant trois feuillets, valables 4 ans), au prix de 12 francs le cent franco.

MÉTALLURGIE

A Nantes

Activité dans la Métallurgie

Les derniers événements ont été pour notre Syndicat, le début d'une nouvelle activité et d'une nouvelle organisation. L'on peut dire en toute franchise que nos effectifs ont triple : notre section des Batignolles a fait un travail considérable ; la section locale de Basse-Indre a, de son côté, un effectif imposant, et la section de Nantes est en progression constante. A nous de continuer le développement et de faire des efforts pour faire triompher l'idéal syndical chrétien.

Nos deux dernières assemblées générales ont été épatantes : la première a donné lieu à des échanges de vues sur les Allocations Familiales, les Assurances Sociales, et sur différentes interventions en cours.

La deuxième était en pleine période de grève au moment de l'établissement du bordereau de salaires et du contrat collectif dans la Métallurgie.

Ecartés de la commission mixte, nous étions réunis pour établir un bordereau de salaires. Ce bordereau, présenté par Marius Dubar, fut discuté de point en point, et il fut décidé de le faire insérer dans la Presse locale ; mais pour des raisons que nous ignorons, la presse, une fois plus, s'abstint de communiquer notre opinion et nos travaux au public ; nous le regrettons vivement.

Le contrat collectif est désormais signé, avec des prix légèrement inférieurs aux nôtres. Ce qui l'importe pour nous c'est de le faire respecter et de soutenir les revendications ouvrières quand elles sont justifiées.

Et maintenant, le Conseil Syndical fait appel à tous ses membres pour se grouper plus que jamais à intensifier leur propagande et rester de vrais et fidèles syndicalistes, car nous sommes peut-être à la veille d'événements plus graves que ceux que nous venons de traverser.

Le Secrétaire,
Y. BODIGUEL.

A Châteaubriant

Chez les Métallurgistes

Le mardi 30 juin, dans une salle de café bondée d'ouvriers, notre camarade Beilleveire, de Nantes, exposait la nécessité du syndicat pour les travailleurs, et la doctrine du Syndicalisme Chrétien.

Après son exposé souvent coupé d'applaudissements chaleureux, et la lecture des statuts du syndicat, un grand nombre d'adhésions furent recueillies, et un syndicat de la Métallurgie pour Châteaubriant fut formé, avec un conseil d'administration provisoire.

La propagande individuelle continue les jours qui suivent, non seulement pour faire connaître le véritable but du syndicat, qui n'était pas seulement de grouper les ouvriers des Etablissements Huard et Delatour, mais tous les ouvriers métallurgistes de la localité ; mais encore pour répondre aux attaques et manœuvres de la C.G.T., qui nous accusait tout simplement d'être des vendeurs aux patrons, en donnant pour unique preuve le fait que la première réunion avait été faite dans un café qui leur serait particulièrement sympathique, ainsi qu'à un certain groupement politique auxquels certains d'entre eux adhéraient.

Une nouvelle réunion générale eut lieu le jeudi 23 juillet, dans un autre café. Beilleveire fit publiquement justice des accusations portées contre le nouveau syndicat. Des cartes d'adhérents fort nombreuses furent remises aux ouvriers présents, dont plusieurs n'appartenaient point aux établissements sus-indiqués, et même un Syndicat d'Employés fut également formé.

Dans les jours qui suivirent, un cahier de revendications fut minutieusement élaboré, et se trouve en ce moment entre les mains des différents employeurs.

Nos camarades peuvent avoir confiance dans leur syndicat. Comme les autres syndicats de la C.F.T.C., contre vents et marées, malgré les attaques perfides des uns ou des autres, il tiendra ferme, et donnera satisfaction à ceux qui, à juste raison, lui ont donné leur confiance.

A St-Nazaire

Fin du conflit après 39 jours d'occupation

Bornons-nous aujourd'hui à enregistrer les résultats de la grève, nous réservant par la suite de revenir plus longuement sur le déclenchement, les conditions d'occupation, et les conclusions de cette grève, qui à certains moments fut extrêmement pénible.

Appelés à se prononcer sur de nouvelles propositions, les ouvriers, le lundi 3 août, votèrent par 5.000 voix contre 700 environ la reprise du travail.

En bref, les professionnels voient leurs taxes augmentées de 1 franc

BATIMENT

Les Sables-d'Olonne

La Grève du Bâtiment

Depuis déjà longtemps, aux Sables, les tarifs du Bâtiment étaient très en dessous de ceux des villes d'alentour ; et cependant certains patrons sabbais avaient encore baissé les salaires dernièrement. Aussi ne faut-il pas s'étonner si les ouvriers cherchaient une amélioration à leur situation.

Les Syndicats chrétiens du Bâtiment avait déjà dans une réunion précédente, envisagé et mis à l'étude un cahier de revendications ; entre temps la C.G.T. présentait seule le sien, puis nous demanda de l'appuyer.

Après examen, nous décidâmes d'apporter l'appui demandé, et envoyâmes une lettre au Syndicat patronal pour préciser notre attitude.

A ces diverses revendications, les patrons répondirent qu'ils ne pourraient nous donner des résultats avant le samedi suivant. Nous étions au mardi 30 juin.

Le lendemain, malgré tous les efforts de notre camarade Mabit, qui demandait qu'on attendît au moins la réponse patronale, promise entre

temps pour le jeudi, la grève fut décidée par 185 voix contre 19.

Le jeudi, réponse patronale inacceptable. Le vendredi, une délégation mixte (C.F.T.C.-C.G.T.), va demander au maire de réunir une commission mixte. Le samedi après-midi, après une réunion nulle le matin, la délégation patronale apporte quelques améliorations. Mais les ouvriers jugent insuffisantes. Sur quoi les patrons menacent de fermer.

Le dimanche nous allons en délégation demander l'arbitrage du sous-préfet. Le soir, le président répond seul à l'appel de ce dernier, et un accord de principe est conclu. Enfin le lundi, après plusieurs heures de discussion laborieuse, l'accord était conclu concernant les salaires. Ouf !... Cela n'avait pas été sans peine.

Notre Syndicat peut être fier de ses débuts dans l'action syndicale. Certes, il n'avait pas voulu la grève, et avait essayé de l'éviter. Mais il avait promis son appui et il a tenu parole. D'ailleurs, la suite des événements lui apporte la certitude qu'il ne s'était nullement trompé : à la réception de la réponse des patrons, il aurait conclu lui aussi à la déclaration de grève, nul autre moyen ne pouvant aboutir en la circonstance pour obtenir satisfaction.

Tout le monde a su se rendre compte de la force de notre Syndicat, qui

a pu obtenir, par l'énergie de ses dirigeants, que les diverses manifestations et défilés en ville se fassent sans un cri, sans un chant, et dans le plus grand ordre... et aussi, naturellement ! sans drapeau rouge !...

Dira-t-on maintenant que les Syndicats chrétiens ne comptent pas ? Non bien sûr ! pas plus qu'on ne répètera qu'ils sont vendus aux patrons. Aussi s'est-il enrichi de nombreuses nouvelles adhésions. Et ce n'est pas fini.

A Indret

En grève

Nos camarades du Bâtiment méritent notre gratitude et nos encouragements pour la lutte qu'ils mènent en ce moment en vue d'obtenir un salaire vital.

A la suite du vote du 26 juin, le Syndicat professionnel du Bâtiment de La Montagne s'était engagé à poursuivre les pourparlers avec les patrons et à leur présenter un contrat collectif du travail.

Après une première entrevue avec quelques patrons, n'ayant pu prendre accord, l'on se décida à envoyer un exemplaire du contrat collectif à chaque entrepreneur, le priant de l'examiner avec la plus grande bienveillance.

Plusieurs entrepreneurs décidèrent de se réunir pour étudier le contrat et donner une suite immédiate au principal article, celui des salaires.

Malheureusement, devant l'inertie de la plus grande partie des entrepreneurs qui curent sans doute inutile leur présence, se rendant ainsi responsables des suites qui peuvent en résulter (quelques uns même ayant augmenté leurs travaux sans toutefois donner de supplément à leurs ouvriers), aucun accord ne put intervenir. Donc tous les ouvriers du Bâtiment furent convoqués à notre Maison syndicale, et la grève fut décrétée vendredi 24 juillet.

Un comité de grève a été formé, ainsi qu'un cartel entre les deux organisations ouvrières du Bâtiment de La Montagne (C.F.T.C. et C.G.T.).

Le 25 juillet, les entrepreneurs furent convoqués par l'inspecteur du Travail pour faire connaître leurs propositions. 6 entrepreneurs voulaient donner une augmentation sur 10.

Après avoir entendu les comptes rendus donnés par les représentants de chaque organisation ouvrière, les ouvriers ont décidé de continuer la grève.

Ce que veulent nos camarades du Bâtiment ? Un salaire vital. Savez-vous combien d'entre eux payent un certain nombre d'être eux ? 3 fr. 50 de salaire horaire !...

En attendant, il faut les aider, en souscrivant, pour que leurs femmes et leurs enfants puissent avoir un morceau de pain pendant ces journées de grève qui peuvent être longues.

E. NICOLAS.

A Angers

Un nouveau syndicat vient de voir le jour à Angers. Malgré de sérieuses difficultés, nous ne doutons pas qu'il devienne à son tour prospère et digne de ses aînés.

Notre syndicat de Cholet passe en ce moment par une crise assez sérieuse. Par suite de manœuvres inqualifiables de la part de la C.G.T. et de l'attitude singulière de certains employeurs, il a pu un moment se trouver quelque peu désemparé. Mais toute crise n'est que passagère, et là comme ailleurs le bon sens et la clarté ne tarderont pas à triompher.

A Poitiers

Notre jeune syndicat vient de faire son « entrée dans le monde » en plein milieu de la grève... Grève dont nous ne portons pas la responsabilité certes, mais que nos camarades ont subie. Soit conclure actuellement des accords dans la menuiserie, chez les peintres. La plomberie-zinguerie encore en conflit ne va pas tarder à rentrer dans l'ordre. A signaler spécialement que les journées de grève de nos camarades seront intégralement remboursées par l'Union Locale.

Caisse Chirurgicale Mutuelle Familiale

10, rue de Bel-Air - NANTES
ADHÉREZ A LA C.C.M.F.
Vous éviterez la salle commune de l'Hôpital.
Vous serez opéré dans la CLINIQUE DE VOTRE CHOIX et par le CHIRURGIEN DE VOTRE CHOIX.
Vous serez opéré au moment voulu sans attendre une aggravation de votre état.
Vous serez opéré GRATUITEMENT.

SERVICES PUBLICS

SERVICES HOSPITALIERS

Formation de plusieurs syndicats

Démarches couronnées de succès

Au cours du mois dernier, nous avons eu le plaisir d'enregistrer la formation, dans notre Union Régionale, de plusieurs syndicats des Services hospitaliers, syndicats départementaux s'adressant à tout le personnel des hôpitaux, hospices, asiles, tant publics que privés.

A NIORT d'abord, au début de juillet, un syndicat est créé, qui groupe actuellement quelque deux cents membres. Il a préparé un projet de statuts du personnel, qui est en ce moment examiné par la Préfecture, devant laquelle une délégation du syndicat la présente et la discute.

A NANTES, le 2 juillet s'est formé également un syndicat groupant actuellement plus de 300 adhérents appartenant à l'Hôtel-Dieu, à l'Hospice général de Saint-Jacques et au Sanatorium de Chantenay. Il a aussitôt adressé à l'Administration un projet de statuts du personnel, qu'il a été par la suite appelé à discuter devant la Commission des Hospices, ainsi que devant la Commission départementale présidée par M. le Préfet. Y assistaient également des représentants du syndicat de la C.G.T., dont les effectifs, considérablement inférieurs, représentent plutôt du personnel ouvrier.

En attendant une solution définitive concernant les autres clauses du statut du personnel, un accord a été conclu pour les salaires : le personnel ouvrier obtient 15 % d'augmentation ; les infirmières (filles de salles) 25 %, et les infirmiers (garçons de salles) 35 %. Les salaires d'embauche pour infirmiers et infirmières étaient jusqu'à ce jour de 200 et 205, avec diverses majorations pour les divers services du personnel des aliénés. Il y a donc là une très notable amélioration.

A LA ROCHE-SUR-YON, un syndicat a également été formé le 11 juillet, qui groupe à l'heure actuelle plus de 120 membres, tant de l'Hôpital départemental que de l'Asile de la Grimaudière. Un projet de statuts du personnel a également été déposé à l'Administration, qui l'étudie en ce moment.

A ANGERS, nous apprenons, par une note assez laconique, que les choses sont également en bonne voie.

A PARTHENAY de même ; nos amis vont d'ailleurs se mettre en rapport avec Niort, dont ils seront une section.

Comme on peut en juger, nos hospitaliers, pour leurs débuts, se sont comportés comme de véritables vétérans. C'est là un gage de prospérité pour l'avenir.

Mais il ne faudrait pas que l'on s'endorme désormais sur les lauriers cueillis. L'avenir économique est assez incertain. Tenons-nous prêts, et pour cela serrons-nous les coudes et restons fidèlement attachés à notre organisation. Bien plus, faisons le plus de propagande pour y rallier ceux, assez rares heureusement, qui hésitent encore.

Un cahier de revendications est soumis à l'assemblée et adopté. Une délégation sera reçue par M. le Député-Maire, le 4 Courant.

Le Secrétaire Général,
Jh. GUERET.

Chez les Secrétares de Mairie

Congrès régional de Cholet

Notre deuxième Congrès régional aura lieu cette année à Cholet, le jeudi 20 août. Nos adhérents de Loire-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres et Maine-et-Loire recevront une convocation particulière portant tous les détails de la journée.

Prière instante d'y répondre en grand nombre.

CHEMINOTS

Nantes-P. O.

La justice en marche

Nos camarades connaissent, par les différents communiqués de presse, par la lecture de leur journal corporatif, les différents points sur lesquels la lutte revendicative est menée par les diverses organisations de Cheminots, ils connaissent les résultats acquis et ceux au sujet desquels les négociations continuent, salaires, 40 heures, facilité de circulations, réintégration des ex-mineurs, etc...

Mais ce qu'ils ignorent trop, c'est la part très importante qui revient à notre Fédération dans le succès de nos revendications. Il ne faut pas que nos camarades se laissent influencer par le battage formidable de la Fédération unifiée, qui prétend s'attribuer à elle seule, tout le mérite des résultats acquis et de ceux qui se seront par la suite.

Nous n'avons pas, nous, l'outrecuidance de prétendre avoir tout fait, bien que le camarade ex-unionnaire Sémat, ait cru devoir, le 24 juillet, à Nantes, nous en accuser en se gardant bien du reste, d'en donner les preuves. Non, nous ne nions pas la part considérable qui revient à nos camarades unifiés, mais nous ne voulons pas qu'ils nous voient la nôtre.

Comme on le sait, dès le 9 juin, notre Fédération demandait à prendre part aux pourparlers engagés ; le 12 elle participait à une entrevue avec le comité de direction des Grands Réseaux, et obtenait de participer, parallèlement avec la Fédération unifiée, à la constitution de commissions destinées à étudier les différentes revendications du personnel, dans le cadre des accords « Matignon », et à la signature des accords finaux.

Depuis, le travail de ces commissions se poursuit très activement. Nos militants, plus dévoués que jamais, s'imposent un travail considérable qui mérite notre admiration et notre gratitude. Mais, à l'inverse de nos camarades unifiés, ils ne cherchent pas à jeter de la poudre aux yeux des cheminots, en donnant pour acquis ce qui n'est encore qu'un projet. C'est ainsi que dès le 15 juin, les unifiés craignent leur triomphe sur la question des facilités de circulation, alors que fin juillet, il n'y a encore rien de fait, au grand désappointement de ceux qui, ayant une foi aveugle dans leur organisation, ont demandé des permis soixante-dix accords, et se les ont vu refuser.

De même, ils se sont attribués tout le mérite de l'octroi d'une journée supplémentaire de repos à l'occasion du 14 juillet, alors que notre Conseil Fédéral, reçu le 4 juillet par le Comité de Direction actuel, le premier, demandait cette faveur. Il est possible que, par la suite, la Fédération unifiée ait renouvelé cette demande, mais elle ne peut nous en nier le mérite de la priorité.

Du reste, nous commençons à prendre l'habitude de voir la C. G. T. tenter de nous ravir nos enfants et de découvrir des améliorations qui, de tout temps ont été à notre programme de collaboration ; exemple, le contrat collectif. Nous avons donc le devoir de défendre énergiquement notre bien.

Il importe plus que jamais que les Cheminots de France resserrent leurs rangs autour de leurs dirigeants, qu'ils secondent leurs efforts dans la mesure de leurs moyens, en assistant aux réunions, en payant régulièrement leurs cotisations, et en acceptant galement tout ce que leur syndicat leur demande.

Camarades, la justice est en marche ; ne l'entravez pas. Faites au contraire tous vos efforts pour qu'elle triomphe pleinement, que la masse des Cheminots, voie enfin où sont ses vrais défenseurs, et se presse toujours plus dense autour du drapeau du syndicalisme chrétien.

P. HERFRAY.

FAITES TOUS VOS ACHATS A

LA CHATELAINNE

Télé. 123.28
NANTES
R. C. 553

Télé. 123.28
R. C. 553
ST-NAZAIRE

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

A Indret

Syndicat de l'Etablissement National

A signaler les nombreuses réunions générales et du Conseil, qui avaient pour but de renseigner nos camarades sur les travaux de notre Congrès fédéral et confédéral. Les requêtes qui furent remises au Ministère de la Marine, au cours d'une audience, par une délégation composée de parlementaires du groupe de défense des Syndicats Chrétiens, d'un représentant de la C.F.T.C. et de délégués de notre Fédération.

Au cours du mois écoulé, nous avons remis à la Direction un cahier de revendications locales, qui fut discuté entre deux représentants de notre Syndicat et le sous-directeur.

Nous avons fait transmettre au Ministère de la Marine une requête en faveur de l'augmentation du nombre d'admissions des apprentis. Cette requête a également été remise à M. Le Cour Grandmaison, député de la Loire-Inférieure, auprès duquel une délégation de notre syndicat s'est rendue pour l'entretenir de certaines modifications à apporter au recrutement des apprentis, et de la semaine de 40 heures dont nous avons l'application à compter du 3 août, et enfin de nos salaires.

Faisant suite à la Circulaire ministérielle prescrivant une enquête sur les Arsenaux et Etablissements de la Marine, nous avons déposé à la Direction une revendication dans ce sens : « Salaire national », et avec, pour les ouvrières et employées, application de la formule : « A travail égal, salaire égal ».

Pierre BUORD

Nos camarades se souviendront longtemps de cette belle et noble figure de travailleur.

Pierre Buord, un des fondateurs du Syndicat professionnel d'Indret, en a été pendant 12 ans le conseiller averti et dévoué.

A chaque élection partielle du Bureau, il a vu son mandat renouvelé ; n'avait-il pas la confiance et l'estime des syndiqués de notre organisation ?

Sa mort laisse un grand vide parmi nous. Nous étions, disait-il, sa seconde famille. Il aimait nos réunions, et il fallait voir la joie de son âme de militant à chaque grande étape de notre vie syndicale.

Notre Fête du Travail était pour lui un grand jour. Il était ravi devant cette union de tous les cœurs célébrant l'anniversaire de l'Encyclopédie « Rerum Novarum ».

Nos amis se rappellent aussi avec quel entrain, quelques jours avant sa mort, il contribua à nous aider à la kermesse du Patronage.

Oui, qui son nom soit pour nous un souvenir, un exemple, et pour les jeunes particulièrement. Car il a toujours su « servir ».

La foule nombreuse qui se pressait le jour de ses obsèques autour de son cercueil est un témoignage de la sympathie dont il était entouré.

Notre camarade laisse une veuve et quatre enfants. Qu'ils veuillent bien trouver ici, dans « La Voix des Travailleurs », nos chrétiennes condoléances.

Que notre cher Pierre Buord, du haut du Ciel, nous aide à continuer l'œuvre à laquelle nous nous sommes voués afin que grandissent encore et de plus en plus nos syndicats chrétiens.

JARDINIERS

Syndicat du Personnel Horticole d'Angers

Nos revendications

Au cours d'une récente Assemblée générale, René Haurillon, Président, donne lecture de notre programme d'action qui renferme les revendications que le Syndicat du Personnel Horticole présente au Syndicat patronal, dans un esprit d'étroite collaboration, pour l'amélioration de la profession, et par là, de la situation de l'ouvrier jardinier.

1° Organisation de l'apprentissage horticole ;
2° Salaire minimum suffisant permettant au Travailleur de vivre honnêtement ainsi que sa famille ;
3° Différence de traitement entre l'ouvrier de métier et le manœuvre ;
4° Allocations familiales ;
5° Suppression des retenues faites par les employeurs faisant la « pratique » sur le salaire des ouvriers en déplacement ;
6° Indemnité dite « de panier » aux ouvriers travaillant pour une journée hors d'Angers, et non nourris ;
7° Etablissement de la semaine anglaise sans diminution de salaire : ce qui réduirait à 55 heures la semaine de travail actuellement de 60 heures.

Par ailleurs le S. P. H. demande l'interdiction aux ouvriers d'une autre profession de faire après leur journée réglementaire, une deuxième journée chez les horticulteurs, ce qui concurrence l'ouvrier horticole en le privant de son gagne-pain.

Nous demandons, en outre, à étudier avec le syndicat patronal, les bases et les modalités d'une convention collective de travail.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le cahier de revendications et fait confiance au Conseil syndical pour le faire aboutir.

Pour le Conseil Syndical :
Le Secrétaire.

Professions Féminines

Dans la Couture

Depuis de nombreuses semaines, sans compter les tentatives de années précédentes, nous avons entamé des négociations avec le syndicat patronal de la Haute-Couture en vue de conclure une convention. Par suite de diverses circonstances, la solution en avait été retardée, quand survinrent les derniers événements provoquant partout la conclusion, souvent hâtive et mal préparée, de conventions et accords divers.

Malgré que nous fussions là encore l'organisation la plus représentative, nous dûmes, pour éviter un mal plus grand, accéder au désir du syndicat patronal de traiter avec notre syndicat et aussi avec celui de la C.G.T., pourtant inexistant.

La convention que nous avions préparée fut donc signée dans ces conditions. Nous n'en conservons pas moins tout le mérite de l'initiative.

Dans la Mode

Quelques jours après, nous avons également signé une convention analogue dans la mode, où nous étions encore, et de beaucoup, l'organisation la plus représentative.

Dans la Bonneterie

Entre temps, des négociations étaient entamées concernant le personnel des bonneteries de Nantes. Après plusieurs jours de discussion, une convention était également signée.

On nous signale qu'il y a des difficultés pour son application. Nous nous emploierons à les aplanir.

Dans la Blanchisserie

Notre syndicat a signé un accord concernant le personnel de la Blanchisserie Martin.

Des adhésions nous sont également parvenues du personnel d'autres blanchisseries.

A St-Nazaire

Les Syndicats Féminins de Saint-Nazaire ont eu à cœur de bien jouer leur rôle depuis le début des événements actuels.

Nos syndicats comptaient peu d'employés de commerce, mais ceux-ci ont secoué leur torpeur et, si la C.G.T. a raté pas mal d'adhésions depuis juin, nous pouvons constater que notre Section « Commerce » forme déjà un bon groupe bien vivant, discipliné, sur qui l'on pourra compter désormais.

Ce sont les Syndicats Féminins qui ont favorisé la création de la section « Employés de Banque », érigée peu à peu dans un syndicat comptant environ une trentaine d'adhérents recrutés par les soins des sept premiers anciens syndiqués.

Dans les Chantiers de Constructions navales, depuis la grève, nous comptons un nombre important de nouvelles recrues et ce, il faut bien le dire, grâce d'abord aux quelques militantes que nous y avions déjà, joicistes et syndicalistes, et grâce aussi à nos camarades du Syndicat masculin.

Nos réunions ont été multipliées selon les besoins de l'heure, et connaissent un succès qui montre combien l'intérêt des questions syndicales s'est éveillé chez beaucoup de travailleurs et de travailleuses jadis endormis dans une douce quiétude.

La permanence habituelle du jeudi réunit régulièrement les militantes et membres des bureaux. Mais tous les soirs, on peut trouver à présent quelque chose d'entre nous, rue du Maine, entre 18 h. 30 et 19 h. 30.

M.-M. A.

ÇA & LA

A Poitiers

UNION LOCALE

L'Union Locale de Poitiers vient de traverser, comme partout, des heures d'activité fiévreuse, dont les premiers résultats ont été un notable chiffre d'adhésions, encore impossible à chiffrer exactement, car tous les jours de nouveaux arrivés nous donnent leur nom. Qu'il nous suffise de dire qu'en un mois, nos syndicats poitevins ont reçu plus d'adhésions qu'en cinq ans...

Au moment où ces lignes sont tracées, les entrevues se succèdent et les accords se précèdent. Dans un prochain numéro, il nous sera possible de donner plus de détails sur chaque résultat.

Nous disons quelques mots d'autre part sur notre Syndicat du Bâtiment. Pour les Employés, un accord est conclu aux Cafés Gilbert, à la satisfaction de nos camarades. Ce résultat est d'autant plus intéressant qu'aucune cessation de travail n'a eu lieu.

Un accord a été signé dans les commerces de l'habillement, chaussures, chapellerie, mercerie, grands magasins, etc...

Un accord important est conclu pour l'alimentation de détail. Des pourparlers sont en cours dans les professions suivantes : alimentation en gros, cafés, quincaillerie.

Sont à l'étude les conventions collectives de travail pour la librairie-papeterie-journaux, et les ouvrières de la bonneterie et habillement.

À la Banque de France, à noter une adhésion « en bloc » de 50 camarades environ.

Chaque jour nous apporte des faits nouveaux, à tel point qu'une rubrique quotidienne serait nécessaire pour tout mettre.

Le surcroît extraordinaire de travail provoqué par les événements actuels est récompensé dans les nouveaux membres, et par l'impression nette de la part grandissante que notre Syndicalisme Chrétien occupe chez les travailleurs poitevins.

Chatellerauld

UNION LOCALE

Les Syndicats Chrétiens Châtellerauldais qui, pour des raisons locales, n'ont pu faire leur fête du Travail pour l'Ascension, avaient fixé la date du 19 juillet pour leur rencontre annuelle.

Le matin, à 8 heures, une messe a été célébrée à l'église de Châteauneuf à l'intention des membres défunts du Syndicat. Un grand nombre y assistaient, mais nous aurions voulu davantage encore, surtout du côté hommes.

À 10 heures, au siège social, grande réunion générale. Le président ouvre la séance. Après avoir remercié les bonnes volontés, il donne un compte rendu détaillé sur le travail effectué au cours de l'exercice 1935-1936. Il insiste tout spécialement sur l'influence qu'ont eu les syndicats chrétiens ces derniers temps pour régler certains différends qui ont eu pour résultat une rentrée importante d'adhérents et d'adhérentes à nos Syndicats.

Puis c'est Guillaume, vice-président de l'Union Locale qui, dans une magnifique causerie, nous parla pendant plus d'une heure du Plan de la C. F. T. C.

De ce Plan, il ressort que les directives sociales, souveraines depuis 50 ans par les Souverains Pontifes et par de grands catholiques, se trouvent enfin en voie de réalisation.

À midi, déjeuner intime au Pavillon Bleu pendant lequel la plus

VOUS SEREZ BIEN SERVI... A LA

Mercerie Moderne LEDOUX-PAUTROT
1, rue de la Regratterie POITIERS

Deux - Sèvres

Syndicats nouveaux

Nous sommes heureux d'apprendre la formation, avec celle du Syndicat des gantiers de Niort, qui vient de signer une convention du Syndicat du Livre, dans la même localité, du Syndicat des Coacciers de Breiloux-La Crèche, de plusieurs Syndicats à Parthenay, à Bressuire, à Châtillon-sur-Sèvre, Cerizay, etc.

Bravo ! les Deux-Sèvres ! On en met un coup.

Félicitations, et vœux de prospérité à nos nouvelles organisations.

A Bressuire

Avec Ch. Mabit les travailleurs bressuirais comprennent la nécessité du Syndicat

Les événements, s'il ne sont pas très encourageants, ont ceci d'excellent, c'est qu'ils ouvrent bien des yeux et débouchent pas mal d'oreilles.

Et c'est ainsi que Ch. Mabit a été appelé à venir à Bressuire pour y tenir une réunion de propagande et d'information.

Les camarades bressuirais, qui avaient pris en mains l'organisation de cette première prise de contact, ont été largement payés de leurs peines par une assistance aussi nombreuse qu'intéressée.

Mabit, sur le ton de la causerie entre camarades, a fait un exposé à « bâtons rompus » du rôle du Syndicat dans l'organisation professionnelle.

Son exposé terminé, il a répondu, avec son bon sourire, aux demandes de précisions qui lui étaient faites.

À l'issue de la réunion, pendant que, par groupes, on discutait dans tous les coins, de nombreuses adhésions ont été recueillies.

Deux réunions constitutives de syndicats d'employés et d'ouvriers ont été prévues.

Les bressuirais ont démarré... c'est bon signe, car les bressuirais, une fois partis, rien plus ne les arrête.

Nous rendrons compte de ces réunions constitutives.

En terminant, nous renouvelons à Ch. Mabit nos vifs et fraternels remerciements pour avoir su montrer à Bressuire le vrai visage de la C.F.T.C.

Dans le Choletais

Que de choses il y aurait à dire ! Combien d'adhésions recueillies par la C.G.T. qui auraient dû normalement venir à nous, si tous ceux sur lesquels nous comptons pour nous aider n'avaient pas fait le mort, quand ils ne nous mettaient pas des bâtons dans les roues.

Laissons-les faire leur « mea culpa » et se mordre les doigts, et notons, pour l'édification de tous, ce que nos syndicats ont pu réaliser, au cours des dernières semaines, dans des circonstances inouïes.

Dans le TEXTILE, un syndicat masculin s'est joint à celui des dames, qui avait permis l'année dernière d'intervenir au cours du conflit dont tout le monde se rappelle. D'autres syndicats du textile ont également vu le jour à Andrezé, La Romagne, St-Laurent-sur-Sèvre, Châtillon-sur-Sèvre, Le Longeron.

Une convention collective a été signée.

Dans la CHAUSSURE, nous comptons maintenant des syndicats à St-Léger-s/Chollet, La Séguinière, Le Longeron, Bégrolles, La Tessoualle, St-André de la Marche, Le May-s/Èvre, St-Macaire, Saint-Gervais-sur-Moine, St-Christophe du Bois, Ville-dieu, Ambréaz, Châtillon-sur-Sèvre et une demi-douzaine d'autres sont en excellente voie de formation.

Dans le LIVRE, notre syndicat de Chollet, réformé, a obtenu le réajustement des salaires, et poursuit l'étude de la convention.

A Saumur

Réunion de propagande du 21 Juillet

L'Union des Syndicats Chrétiens de Saumur et environs, désirant augmenter le nombre de ses adhérents, avait décidé de faire une réunion de propagande à laquelle notre camarade Fleury, secrétaire de l'Union Départementale, prendrait la parole.

La réunion devait avoir lieu à 8 h. 30, au siège social, rue Lecocq, mais dès 8 heures, la salle ne possédait plus de places assises, aussi il fallut démanéger et aller faire la séance dans la salle des Fêtes du patronage du Fort.

Ce n'est pas seulement depuis l'arrivée au pouvoir du Front Populaire, dit Fleury, que le Syndicalisme Chrétien, guidé par les enseignements des souverains pontifes Léon XIII et Pie XI, s'est préoccupé, et efficacement, du sort des travailleurs : les congés payés, la durée des heures de travail, les conventions collectives, faisaient depuis longtemps partie des projets déposés à différentes reprises à la Chambre des Députés.

Le Syndicalisme chrétien devrait donc grouper tous les gens épris d'un idéal de justice et de charité ; aussi le conférencier nous met-il en garde contre deux syndicats de nuances pourtant opposées : la C.G.T., syndicat fermet de lutte des classes, et les Syndicats Professionnels français, plus ou moins ouvertement dirigés avec le concours des patrons, et qui dans certaines localités ont déjà étouffé les revendications ouvrières.

L'orateur a terminé, et la salle le remercia par ses bravos répétés.

Les objections sont ensuite permises et Fleury se fait un plaisir d'y répondre.

Nous espérons que cette séance portera ses fruits, et que les adhésions augmenteront la force de la C.F.T.C.

P. BLANCHARD.

Dans les grains et graines

Nous n'avons pas pu le mois dernier, faute de place, signaler la formation, à Saumur, d'un nouveau Syndicat : celui des Employés, Ouvriers, et Voyageurs de Commerce des grains, graines, dérivés et produits du sol, de Saumur et environs.

Nos meilleurs vœux au nouveau-né.

Dans les Vins Mousseux

Nos adhérents de Saint-Hilaire-Saint-Florent ont fait aboutir leur cahier de revendications, et travaillaient en ce moment à leur convention.

Leurs camarades de Chari-Varrains s'organisent à leur tour.

VOUS SEREZ BIEN SERVI... A LA

Mercerie Moderne LEDOUX-PAUTROT
1, rue de la Regratterie POITIERS

VOUS SEREZ BIEN SERVI... A LA

Mercerie Moderne LEDOUX-PAUTROT
1, rue de la Regratterie POITIERS

VOUS SEREZ BIEN SERVI... A LA

Mercerie Moderne LEDOUX-PAUTROT
1, rue de la Regratterie POITIERS

VOUS SEREZ BIEN SERVI... A LA

Mercerie Moderne LEDOUX-PAUTROT
1, rue de la Regratterie POITIERS

VOUS SEREZ BIEN SERVI... A LA

Mercerie Moderne LEDOUX-PAUTROT
1, rue de la Regratterie POITIERS

VOUS SEREZ BIEN SERVI... A LA

Mercerie Moderne LEDOUX-PAUTROT
1, rue de la Regratterie POITIERS

VOUS SEREZ BIEN SERVI... A LA

Mercerie Moderne LEDOUX-PAUTROT
1, rue de la Regratterie POITIERS

VOUS SEREZ BIEN SERVI... A LA

Mercerie Moderne LEDOUX-PAUTROT
1, rue de la Regratterie POITIERS

VOUS SEREZ BIEN SERVI... A LA

Mercerie Moderne LEDOUX-PAUTROT
1, rue de la Regratterie POITIERS

VOUS SEREZ BIEN SERVI... A LA

Mercerie Moderne LEDOUX-PAUTROT
1, rue de la Regratterie POITIERS

VOUS SEREZ BIEN SERVI... A LA

Mercerie Moderne LEDOUX-PAUTROT
1, rue de la Regratterie POITIERS

VOUS SEREZ BIEN SERVI... A LA

MINEURS

Fédération des Mineurs, Ardoisiers et Assimilés de l'Ouest

Les 25 délégués des Syndicats des Mines et Ardoisiers de l'Ouest se sont réunis à Segré, le dimanche 26 juillet, salle des Syndicats. Après avoir étudié l'action des divers syndicats, et pris connaissance des conventions collectives signées dans notre région, les délégués ont élu leur bureau et conseil fédéral qui se compose, pour 1936 et 1937, de la façon suivante :

Président : H. Fauchard ; Vice-Président : E. Halopé ; Secrétaire : Jh. Lesciellour ; Secrétaire adjoint : M. Poiron ; Membres du Conseil : Cailleux, Gaudon, Bouteiller, etc...

Ils ont décidé d'intensifier la propagande dans toute la région afin de donner au Syndicalisme Chrétien la place à laquelle il a le droit de prétendre.

Le siège social de la Fédération est transféré : 112, rue Jean-Jaurès, Trélazé.

Le Secrétaire : Jh. LESCELLEOUR.

Aux Mines de Fer de la Brutz (L.-I.)

Nous avons annoncé dans notre précédent numéro la formation de ce nouveau syndicat, qui compte actuellement les neuf dixièmes du personnel ouvrier de l'exploitation.

Nos amis n'ont pas perdu leur temps. Ils ont d'abord signé un accord sur les salaires, puis une convention collective de travail complète.

Avides de se renseigner pour mener à bien leur tâche, les dirigeants du syndicat ne manquent aucune occasion de se former. Ils ont déjà effectué plusieurs voyages, à Nantes, à Segré, à Trélazé, sans compter les appels qu'ils ont adressés à leurs dirigeants régionaux, et auxquels ceux-ci ont pu presque toujours répondre.

Voilà un syndicat qui promet.

Celui qui veut faire du bien ne doit pas scruter la vie du misérable : il faut d'abord subvenir à sa misère et remédier à sa nécessité.

Mgr d'HULST.

Aux Mines de Fer de Segré

Encore un nouveau syndicat : le Syndicat Professionnel des Mines de fer de Segré. Bravo, les mineurs !

Pour adhésions et tous renseignements, prière de s'adresser à Frédéric Bouteiller, 22, rue de la Paix, à Segré.

Un nouveau-né à Noyant-la-Gravoyère

« Enfin, ça y est ! » Voilà le mot que beaucoup de camarades ont prononcé quand ils ont appris qu'il y avait un Syndicat Chrétien dans la région. « On va pouvoir s'organiser selon nos convictions. »

Eh bien ! oui, camarades, nous avons formé un syndicat. Et nous espérons que vous y viendrez nombreux. Nous l'avons formé pour trois raisons :

La première : pour défendre et revendiquer nos droits. Car il ne faut pas oublier que le syndicat est le seul moyen à notre disposition pour faire aboutir nos légitimes revendications. Toutes les causes justes auront en nous des défenseurs.

La seconde : pour se mieux connaître, et se connaissant mieux, il découle fatalement que l'on s'aime mieux.

La troisième : s'aider les uns les autres.

Donc, chers camarades, vous ne pouvez plus hésiter, vous avez à votre disposition une organisation à votre convenance. Notre Evêque ne l'a-t-il pas déclaré lui-même : tous les vrais catholiques doivent adhérer au Syndicat Chrétien. C'est le mouvement social qui les défendra le mieux, et selon leurs principes. Chez nous, pas de parti-pris, pas de point tendu ; la collaboration fraternelle, pour que règne dans notre classe ouvrière que nous aimons, plus de justice et de fraternité. A. GANDON.

N.-B. — Il m'est arrivé un canard auquel je dois couper les ailes tout de suite.

Certains de nos adversaires, sollicités les mieux renseignés, prétendent que c'est pour remplacer les « Croix de Feu » disons que nous nous organisons en syndicat. A ceux-là vous pouvez répondre que les « Croix de Feu » n'ont guère que trois ou quatre ans d'existence, et que les Syndicats Chrétiens existent depuis 1919. Et, d'autre part, qu'il ne faut pas confondre une association purement politique avec un syndicat exclusivement professionnel.

LE CONSEIL.

Le dévouement des militants est un capital précieux, mais il est insuffisant.

Donnez-nous le complément indispensable : payez régulièrement votre cotisation.

LE CONSEIL.

Le dévouement des militants est un capital précieux, mais il est insuffisant.

Donnez-nous le complément indispensable : payez régulièrement votre cotisation.

LE CONSEIL.

Le dévouement des militants est un capital précieux, mais il est insuffisant.

Donnez-nous le complément indispensable : payez régulièrement votre cotisation.

LE CONSEIL.

Le dévouement des militants est un capital précieux, mais il est insuffisant.

Donnez-nous le complément indispensable : payez régulièrement votre cotisation.

LE CONSEIL.

Le dévouement des militants est un capital précieux, mais il est insuffisant.

Donnez-nous le complément indispensable : payez régulièrement votre cotisation.

Syndicat professionnel du Personnel Horticole et Maraîcher de Nantes et environs

L'accord

Constitué le 24 juin, notre Syndicat a, le 24 juillet, consacré son premier succès. La presse locale en a relaté les grandes lignes.

L'augmentation de nos salaires et les améliorations sociales apportées par cet accord, sont encore notablement inf

AU PAYS DE LA DICTATURE

Le martyre des mineurs chrétiens du Nord

(Suite de la 1^{re} page)

C'est ainsi qu'à Lens, la grève était effective le jeudi 4 juin, alors que la Concession de Marles, par suite du chômage régulier du lundi, n'entraînait en conflit que le mardi 9 juin. Le dimanche 7 juin, nos camarades de la Concession ignoraient totalement que la grève était déclenchée ; la preuve c'est que les ouvriers du puits n° 7, qui devaient regagner le lundi 9 une journée perdue antérieurement par suite d'avarie, durent rebrousse chemin.

Le bon sens et l'esprit d'équité chez les ouvriers
La grève, dans la Concession de Lens et sociétés minières avoisinantes, commença par les ouvriers eux-mêmes sur les lieux du travail, avait permis de constater que les ouvriers, dans la constitution des piquets et comités de grève, voulaient donner les mêmes responsabilités aux militants des deux organisations syndicales existantes : le Syndicat Libre des Mineurs et la C. G. T.

Devant les auditeurs ouvriers, dans les ateliers en grève, sur les « carreaux », les militants du Syndicat Libre faisaient connaître la position de notre organisation dans le conflit ; partout le meilleur accueil leur était réservé.

La sympathie des travailleurs encourage nos militants

Les militants du Syndicat Libre ne rechignaient certes pas à la besogne de défense des intérêts ouvriers... Ils apportaient, dans ce nouveau genre d'activité, leurs méthodes et le vibrant amour qu'ils ont pour leurs frères de travail. Aussi la sympathie grandissante des travailleurs venait-elle les récompenser de leur action sociale. Voilà leur tort et le crime accompli... Les unifiés, qui prétendaient détenir le monopole de la représentation ouvrière, décidèrent de tenter un coup décisif pour supprimer le Syndicat Libre des Mineurs de la carte professionnelle. Dès lors la grève devenait le moyen pour briser le Syndicat Chrétien, et tout serait employé

pour briser la résistance de la seule organisation professionnelle libre.

L'attitude anti-ouvrière d'une poignée de sectaires

Le lundi, la journée fut relativement calme malgré quelques manifestations préparatoires. Le mardi l'agitation prenait corps, et les cinq délégués mineurs communistes de la Concession prenaient la direction des opérations avec, comme chef, le nommé Dupont, devenu secrétaire fédéral, candidat communiste à la députation, directeur appointé des services de la Caisse de Secours des Mines de Marles. Les deux autres délégués mineurs de la Concession (ex-C. G. T.) se bornèrent au rôle peu reluisant — et peu compromettant — de suivre obéissant tacitement aux ordres de la cellule communiste.

Pour empêcher les militants du Syndicat Libre de faire entendre les consignes de leur organisation, seuls les ouvriers porteurs de la carte de la C. G. T. purent entrer aux réunions organisées en marge du conflit... Devant l'influence des syndiqués libres, il fallait à tout prix les empêcher d'entrer en contact avec la masse ouvrière.

Entraînée de gré ou de force dans les manifestations, cette masse fut prise dans l'ambiance démagogique et haineuse créée par des agitateurs professionnels, et crut la dictature des Soviets assurée...

Croyez-vous que cette agitation impossible à décrire était destinée à appuyer les revendications en cours ? Hélas ! non. Celles-ci passaient au second plan ; nous en appelons au témoignage des travailleurs sensés qui vécurent ces journées : *Ce flot de haine, d'injures, de menaces visait non pas le patronat ou les pouvoirs publics, mais le Syndicat Libre.* La manifestation de Marles, le mercredi 11 — dernier jour de grève — devait permettre de tenter le coup décisif.

Le régime de la terreur instauré contre les ouvriers

Sous la menace, des jeunes gens catholiques, membres des patronages, se virent contraints de prendre part au cortège avec leurs instruments. Des travailleurs qui se livraient à des travaux de jardinage durent abandonner et suivre le cortège pour éviter le « repérage »...

Ce n'est nullement jouer sur les mots que de dire qu'une véritable terreur s'était emparée des ouvriers de la concession. Pour couronner la victoire des mineurs, il fallait que le Syndicat Libre disparaisse, et solennellement l'on faisait jurer aux ouvriers, dans les conditions que l'on devine, de ne plus travailler avec des syndiqués libres... A cette manifestation de Marles, ce serment était fait sur un portrait de Jaurès.

Les quelques faits rappelés ci-dessus, les cris et gestes de haine, l'organisation de la terreur... tout démontre que les agitateurs communistes ont voulu exploiter la grève à d'autres fins que la défense des travailleurs.

Ils ont parfaitement réussi. Ceux qui, hier encore, militants de la C. G. T., jouissaient d'un certain prestige auprès des ouvriers, ont vu celui-ci disparaître complètement ; la masse exaspérée a suivi les plus violents en paroles et en actes, par crainte de la répression.

Nous avons vécu plus d'un mois sous un régime de terreur et de dictature ! Hitler et Mussolini n'ont rien fait de plus contre la liberté des peuples qu'ils gouvernent. Ceux qui en Allemagne ou en Italie ont tenté de défendre la liberté payèrent souvent de leur vie leur geste de légitime révolte... Pour les mineurs de France qui ne veulent pas s'incliner sous le joug de la C. G. T., c'est le refus du travail... c'est par la faim que l'on essaie de les faire céder.

Honteux de cette vile et dégradante besogne, les responsables de la dictature en rejettent la responsabilité sur ce qu'ils appellent « la masse »... On ne peut plus cruellement se moquer des travailleurs et insulter à la misère des enfants des « champions de la liberté ».

Joseph SAUTY,
Mineur propagandiste fédéral.
(à suivre)

L'unité syndicale jugée par un socialiste

Quand nous prétendons que la liberté syndicale se justifie en théorie et en fait, et que nous réclamons le droit, pour les travailleurs chrétiens, de constituer leurs syndicats particuliers, nous sommes heureux de pouvoir apporter, à l'appui de notre thèse, des déclarations aussi nettes que celles d'Albert Thomas.

Cet ancien Ministre socialiste, devenu plus tard Directeur du Bureau international du Travail et à la mémoire duquel chacun aujourd'hui, socialiste ou chrétien, rend hommage comme à celle d'un homme indépendant, impartial et ayant au cœur l'ardent désir de travailler au progrès social, s'exprimait ainsi au Congrès de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, à Munich, en novembre 1928 :

« Les syndicats chrétiens ont montré, depuis des années, comment efficacement, positivement, dans de nombreux pays, ils pouvaient nous aider : qu'ils continuent ! »

« Mais ce que je veux leur demander, surtout, c'est d'affirmer hautement et pleinement l'idéal qui attire vers eux des foules nombreuses et croyantes. Et de même que tout à l'heure je revendiquais la liberté philosophique et politique des fonctionnaires, de même, après mûre réflexion, après avoir été moi aussi sollicité, tenté par l'idéal de l'unité ouvrière complète, je crois qu'au moins à l'heure actuelle et en attendant la réalisation d'un rêve peut-être irréalisable, celui d'une foi commune à tous, d'un système philosophique total, tout entier fondé sur l'action et la pensée du syndicalisme, pour de longues années encore, nous aurons besoin pour susciter toutes les forces ouvrières, pour attirer toutes les masses travailleuses vers cette organisation libre, autonome, qu'est l'organisation professionnelle, vers cette action de pleine autonomie morale, qu'est l'action syndicale, nous aurons besoin que les croyances, que les fois particulières s'affirment et agissent, unis-

La C. F. T. C. au XVI^e Congrès National des Commissions Départementales du Travail

Le XVI^e Congrès National s'est tenu à Mulhouse, les 23, 24, 25 et 26 Juillet. Les Syndicats Chrétiens y étaient représentés par quatorze délégués, envoyés par leurs Commissions départementales respectives : Haut-Rhin, Bas-Rhin, Aube, Meuse, Isère, Doubs, Yonne, Seine, Seine-et-Oise, Basses-Pyrénées, Loire-Inférieure.

Quatre sous-commissions, dans lesquelles nos amis s'étaient répartis, ont étudié pendant deux jours, les questions à l'ordre du jour et ont désigné des rapporteurs chargés de les présenter à l'Assemblée Générale du Samedi.

Les rapporteurs furent pour la 1^{re} sous-commission : Armand (C. F. T. C.), et un patron ; pour la 2^{me} : Savoi (C. G. T.), et un patron ; pour la 3^{me} : Mlle Lefeuvre (C. F. T. C.), et un patron ; pour la 4^{me} : Baud (C. F. T. C.), et un patron.

Donc 3 rapporteurs C. F. T. C. sur quatre furent désignés par tous les congressistes présents à Mulhouse, patrons, ouvriers et employés.

Et la C. F. T. C. n'est pas la plus représentative !

Amis Syndiqués,
Votre journal est une **lourde charge** pour votre Syndicat. **Payez-le vous-mêmes**

sant dans le cœur des différents hommes l'idée syndicale à leurs aspirations politiques ou religieuses, à tout ce qui leur apparaît comme leur raison d'être, à tout ce qui les porte vers une vie humaine supérieure, vers une civilisation plus haute.

« Dans cette pensée, je veux saluer l'organisation chrétienne. Dans cette pensée, je veux former le vœu qu'elle développe pleinement son principe... »

Les Syndicats chrétiens et les revendications des ouvriers agricoles

Une délégation de la Fédération des Syndicats libres des Travailleurs de la Terre (C. F. T. C.) s'est rendue le 20 juillet au siège de la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Agriculture (C. G. T.) afin de procéder à un échange de vues touchant le mouvement revendicatif actuel.

Après une discussion approfondie sur les modalités du projet de contrat collectif qui fait l'objet de pourparlers engagés au Ministère de l'Agriculture, et les explications fournies par M. Rius, secrétaire de la Fédération affiliée à la C. G. T., les délégués ont constaté l'accord des deux fédérations sur les points essentiels du projet de contrat, et notamment sur les avantages sociaux qu'il consacrerait et dont les travailleurs de la terre ont été privés jusqu'à présent.

En ce qui concerne la conclusion d'accords particuliers, spécialement pour les salaires, les délégués ont pris acte de la collaboration qui s'est déjà réalisée entre certains de leurs syndicats et ont reconnu l'utilité dans l'intérêt général, du maintien de cette collaboration sauvegardant d'ailleurs l'indépendance des deux mouvements.

Au cours d'une réunion tenue le même jour, le Bureau de la Fédération des Syndicats Libres des Travailleurs de la Terre (C. F. T. C.), constatant la recrudescence et les menaces d'extension du mouvement de grève parmi les ouvriers agricoles, a décidé de demander aux organisations fédérées de mettre de nouveau en gar-

VENGEANCE

Isaac ne peut pas dormir ; il se tourne et retourne dans son lit. Sa femme, Rebecca, s'inquiète : *Rebecca ! — Isaac, qu'as-tu ?* *Isaac. — Ce que j'ai ! Demain je dois payer 10.000 francs à Jacob.*

Rebecca. — A Jacob ? *Isaac. — A Jacob, le voisin d'en face !... et je n'en ai pas le premier sou de ces 10.000 francs !... Mais, que fais-tu, Rebecca ?... Rebecca s'est levée, a ouvert la fenêtre et appelle : « Jacob ! hé Jacob ! »*

La fenêtre d'en face s'ouvre, et Jacob paraît.

Jacob. — Qui m'appelle ? *Rebecca. — C'est moi, Rebecca ; la femme d'Isaac !*

Jacob. — C'est-il qu'Isaac serait malade ? *Rebecca. — Bien malade ; il ne peut pas dormir, le pauvre !... — Dites donc, Jacob ?...*

Jacob. — Quoi Rebecca ? *Rebecca. — Isaac doit vous payer 10.000 francs demain matin.*

Jacob. — Oui, mais ce n'est pas la peine qu'il se dérange tout de suite !

Qu'il se soigne, le cher ami, qu'il se soigne ! *Rebecca. — Vous payer, Jacob ! mais ce n'est pas son idée à mon pauvre mari ! Isaac n'a pas le sou ; il me charge de vous dire qu'il ne vous paiera pas.* *Et Rebecca ferme la fenêtre !* *Rebecca. — Dors en paix, Isaac. Maintenant, c'est Jacob qui ne pourra plus dormir.*

de leurs adhérents contre les grèves d'occupation et de faire confiance à leurs organisations locales, régionales et nationale pour faire aboutir leurs légitimes revendications

Le 20 Juillet 1936.

GRAVURE sur Métaux et sur Bijoux
Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fourniss^r d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault — NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc... - Plaques en émail pour tous usages - Plaques fondées pour tombeaux.
Remise 5 % aux Syndiqués

Cie d'Assurances Générales
Incendie, Accidents, Vol
H. Devorsine
1, rue Affre - NANTES

Assurances sur la Vie
Rentes Viagères
H. Devorsine & L. Feidel
1, rue Affre - NANTES

PLATRERIE - DECORATION STAFF - FUMISTERIE
ANCELIN
ENTREPRENEUR
NANTES - 49, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

MACHINES à COUDRE
75 ans dans une même fabrication sans arrêt
Peut-on avoir de meilleures références ? Ce sont celles de
STELLA
LES MEILLEURES et tellement LES MOINS CHERES
Catalogues et renseignements gratuits sur demande
21, Chaussée de la Madeleine NANTES
Voir nos CYCLES STELLA 80 modèles TANDEMS 4 modèles

Voulez-vous du BON BEURRE ?
Prenez du **BEURRE CENTRIFUGE** de la Laiterie de Fresnay

RIPOCHE & C^{ie}
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages — Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
— R. C. 129 B —
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 Agences et Bureaux en Bretagne
T^{me} opérat. de Banque et de Bourse

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 130-53

RÉAU
UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE
BONNETERIE
CHEMISERIE
MERCERIE
SOIERIE
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES
Ed. Guimbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS
Spécialité de LAINAGES et SOIERIES
TOILES -- BLANC -- CONFLECTIONS
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux
MAISON DE CONFIANCE -- ENTREE LIBRE

Une garantie : La Marque du Boulet Barré aux deux extrémités est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité ?
LE BOULET BARRÉ AUX EXTREMITES
FABRICATION BLANZY-QUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, 3. — NANTES
Tél. 122-40
POUR TOUS VOS IMPRIMES
Consultez **L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »**
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
8, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville) NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

Entreprise Générale de Menuiserie
Ancienne Maison JAHIER
COURRAUD & C^{ie}, S^{rs}
29, rue de Savenay - NANTES
Fagonnage mécanique, moulures en tous genres, Fabrication de meubles
Conditions spéciales aux Syndiqués

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELLIER Père et Fils
L. CHATELLIER, Fils
SUCESSEUR
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.
A NANTES
La Grande Spécialité de **BONNETERIE**

chez FRED
4, Rue du Calvaire
ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
— T. S. F. —
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès — NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

LES MEUBLES ROBERT
7-14, Rue Copernic, 7-14. — NANTES
Notre **CHAMBRE Réclame** en 140 c/m
ARMOIRE
3 portes ouvrantes,
LIT DE MILIEU,
LISEUSE dessus marbre,
SOMMIER, MATELAS pure laine.
Travaux, deux Orelliers
Les 8 pièces **1.495**
En ronce de noyer
à partir de... **1.950**
10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens
CATALOGUE SUR DEMANDE. — LIVRAISON FRANCO

HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVRE
OBJETS D'ART
BIJOUTERIE M. LAROUSSE
17, rue Villès-Martin, S^o-NAZAIRE
Du Choix -- Des Prix
Remise 5 % à tous Syndiqués

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE. — MAROQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

FOURRURES IDEALES
30 % MOINS CHER
parce que frais généraux nuls
QUALITE SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même
Bretagne : Jean GEORGES
57, rue Ville-Pépin
SAINT-SERVAN (L.-et-V.)
Pierre FERROCHAUD
Ouest : S^o-PAZANNE (L.-L.)
SITU NE PEUX ETRE UNE ETOILE AU FIRMAMENT, SOIS UNE LAMPE DANS TA MAISON.
(Proverbe arabe.)

Assurés sociaux Syndiqués chrétiens
Votre DEVOIR et votre INTERET c'est d'être affiliés à la
CAISSE FAMILIALE de la Loire-Inférieure

MAÇONNERIE BÉTON - ARMÉ
CARRELAGE-RAVALLEMENT
P. CHAUVIN
Chemin des Communs
Boulevard de Longchamp
— NANTES —

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, S^o-NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOUX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués
Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »
Le Gérant : FOULON Paul

ALLEZ A NANTES CHEZ DECRÉ DÉJEUNER ET FAIRE VOS ACHATS